Envoyé en préfecture le 27/12/2024
Reçu en préfecture le 27/12/2024
Publié le
ID : 059-215903865-20241216-20245112-BF

Conseil Municipal – 16 décembre 2024

MARQUETTE
LEZ LILLE

Envoyé en préfecture le 27/12/2024
Reçu en préfecture le 27/12/2024
Publié le
ID : 059-215903865-20241216-20245112-BF

Conseil Municipal – 16 décembre 2024

BUDGET PRIMITIF 2025 & FONGIBILITE DES CREDITS

MARQUETTE lez LILLE

Délibération 2024/5/112 – BUDGET PRIMITIF 2025 ET FONGIBILITE DES CREDITS

Un nouveau paragraphe est mentionnée dans le corps de la délibération afin d'autoriser l'ordonnateur à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, au sein d'une même section, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de la section, cela s'appelle la fongibilité de crédits et cela permettra à la collectivité d'effectuer des virements internes sans attendre une décision modificative pour enregistrer des virements entre chapitre surtout en fin d'exercice.

Cette présentation rappelle le contexte général et les priorités 2025 de la Commune, et notamment le budget avec les grands équilibres en charges et recettes, l' épargne, les ratios et l' endettement…

Envoyé en préfecture le 27/12/2024
Reçu en préfecture le 27/12/2024
Publié le
ID : 059-215903865-20241216-20245112-BF

Contexte général

- Une dette publique française en 2023 de 110,6% du PIB
  - Création d'un nouveau « fonds de réserve » pour les finances locales
- Incertitude sur le devenir des textes budgétaires

Au niveau du contexte général…

Les baisses de taux d'intérêt prévues aux États-Unis et en Europe devraient avoir plusieurs impacts positifs sur la croissance économique.

En France, la dette publique s'élevait à 110,6 % du produit intérieur brut (PIB) en 2023. Elle n'a jamais cessé d'augmenter depuis 1980, où elle ne représentait que 21,1 % du PIB. Dans ce contexte, la nouvelle politique budgétaire française doit rendre la dette soutenable, c'est-à-dire montrer qu'il est possible de la réduire significativement.
Afin d'associer les collectivités territoriales à un effort de redressement des finances publiques le PLF pour 2025 a prévu la création d'un nouveau « fonds de réserve » pour les finances locales dans le PLF 2025 mais la motion de censure adoptée ce mercredi 4 décembre pose de nombreuses questions sur l'avenir du Projet de Loi de Finances (PLF) et du Projet de Loi de Financement de la Sécurité Sociale (PLFSS). Le recours à une loi spéciale par le gouvernement, même s'il n'est chargé que des affaires courantes, est le plus probable.

Il est donc difficile de se projeter autrement qu'en restant prudent sur les recettes attendues.

Envoyé en préfecture le 27/12/2024
Reçu en préfecture le 27/12/2024
Publié le
ID : 059-215903865-20241216-20245112-BF

Prospective 2025 de la Commune

- Stabilité des recettes de l'Etat… malgré une hausse de population
- Hausse nationale de la fiscalité de 1,7%
- Retour sur imposition des nouvelles constructions
- CNRACL : + 4 points
- Baisse du taux de FCTVA

Au regard de la politique actuelle de l'Etat et malgré une hausse de la population qui s'engage progressivement pour la Commune, nous avons retenu pour bâtir ce budget primitif, une stabilité des recettes de l'Etat

et uniquement une hausse nationale de la fiscalité de 1,7% sur l'ensemble des bases indexées sur l'inflation,

La commune attend également un retour sur imposition des nouvelles constructions qui en définitive est la raison principale de la hausse de ses recettes

Par prudence, nous avons également intégré l'augmentation de 4 points de la cotisation Retraite des agents, même si cette augmentation n'est pas encore actée pour 2025

Toujours par prudence, nous avons retenu la dernière information du Projet de Loi de Finances 2025 qui prévoit une baisse du FCTVA de 16,404 % à 14,85 %.

Envoyé en préfecture le 27/12/2024
Reçu en préfecture le 27/12/2024
Publié le
ID : 059-215903865-20241216-20245112-BF

Les priorités 2025

- Un ratio de désendettement < à la durée de vie moyenne des emprunts
- Pas de hausse des tarifs, ni de la fiscalité
- Un fonds de roulement minimum équivalent à 2 mois de paye
- Pas de levée d'emprunt en 2025
- Un endettement en baisse

Comme indiqué dans le rapport d'orientation budgétaire, les priorités 2025 qui constituent notre ligne de conduite budgétaire pour garantir la bonne santé financière de la commune sont :

. Afficher un ratio de désendettement inférieur à la Durée de Vie Moyenne des emprunts.
Ce ratio est figé, dans la construction budgétaire 2025, à 3 ans et 4 mois pour une durée de vie moyenne des emprunts de 6 ans et 7 mois.

. Appliquer aucune hausse, ni des tarifs, ni de la fiscalité. Pour rappel, les taux actuellement votés et qui sont inchangés depuis plus de 10 ans, sont :
de 56,23% en Taxe foncière,
de 64,32% sur la taxe foncière non bâti,
de 32,16% sur la taxe d'habitation des résidences secondaires avec majoration de 55,47%.

. Maintenir un fonds de roulement minimum de 1,4 M€, c'est-à-dire disposer de l'équivalent de 2 mois de dépenses de personnel.

. Ne lever aucun emprunt en 2025,

Envoyé en préfecture le 27/12/2024
Reçu en préfecture le 27/12/2024
Publié le
ID : 059-215903865-20241216-20245112-BF

. Ce qui laisse augurer un endettement figé à 7 M€ pour la fin de l'année.

Envoyé en préfecture le 27/12/2024
Reçu en préfecture le 27/12/2024
Publié le
ID : 059-215903865-20241216-20245112-BF

Endettement au 31/12/2025

- 7 015 404 M€
- Durée de vie moyenne : 6 ans et 7 mois
- Taux moyen : 2,20%
- 91,8% en risque nul (1A) selon la charte de bonne conduite
- 74,07 % de taux fixe

Un zoom sur notre endettement au 31/12/2025…

La dette globale sera de 7 M€

Avec une durée de vie moyenne de 6 ans et 7 mois.

Le taux moyen de l' emprunt sera de 2,2 %

Et selon la charte de bonne conduite, près de 92% des emprunts sont en risque nul.

L'emprunt est réparti :
- Pour 74 % sur un taux fixe
- Pour 17% sur un taux Livret A
- Et pour 8% sur un taux Barrière avec multiplicateur

On peut donc en déduire que la situation actuelle en termes d'endettement est saine et laisse augurer la possibilité d'emprunter sur les exercices suivants si besoin était.

Envoyé en préfecture le 27/12/2024
Reçu en préfecture le 27/12/2024
Publié le
ID : 059-215903865-20241216-20245112-BF

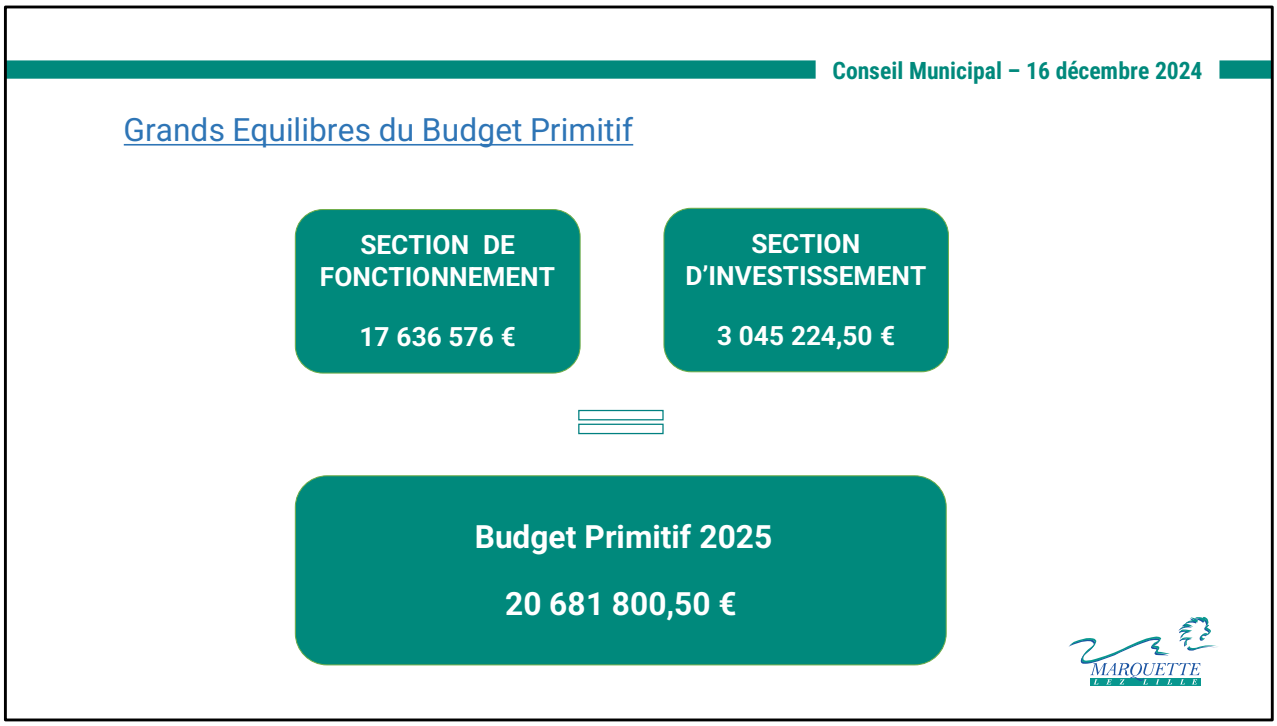

Les objectifs que nous avons affichés dans le ROB, sont atteints pour cette construction budgétaire 2025.

Il s'agit :

- de la préservation d'un autofinancement suffisant,
- de ratios de structure satisfaisants,
- et d'un endettement raisonnable

Le budget primitif 2025 s'équilibre en dépenses et en recettes pour un montant total de 20 681 800,50 € avec :

- un budget de fonctionnement de 17 636 576 €

– et un budget d'investissement de 3 045 224,50 €

Pour rappel, en 2024, le budget primitif était de 18,3 M€
avec un en Section de fonctionnement : 16,6 M€

Envoyé en préfecture le 27/12/2024
Reçu en préfecture le 27/12/2024
Publié le
ID : 059-215903865-20241216-20245112-BF

et en section d’investissement : 1,6 M€

Envoyé en préfecture le 27/12/2024
Reçu en préfecture le 27/12/2024
Publié le
ID : 059-215903865-20241216-20245112-BF

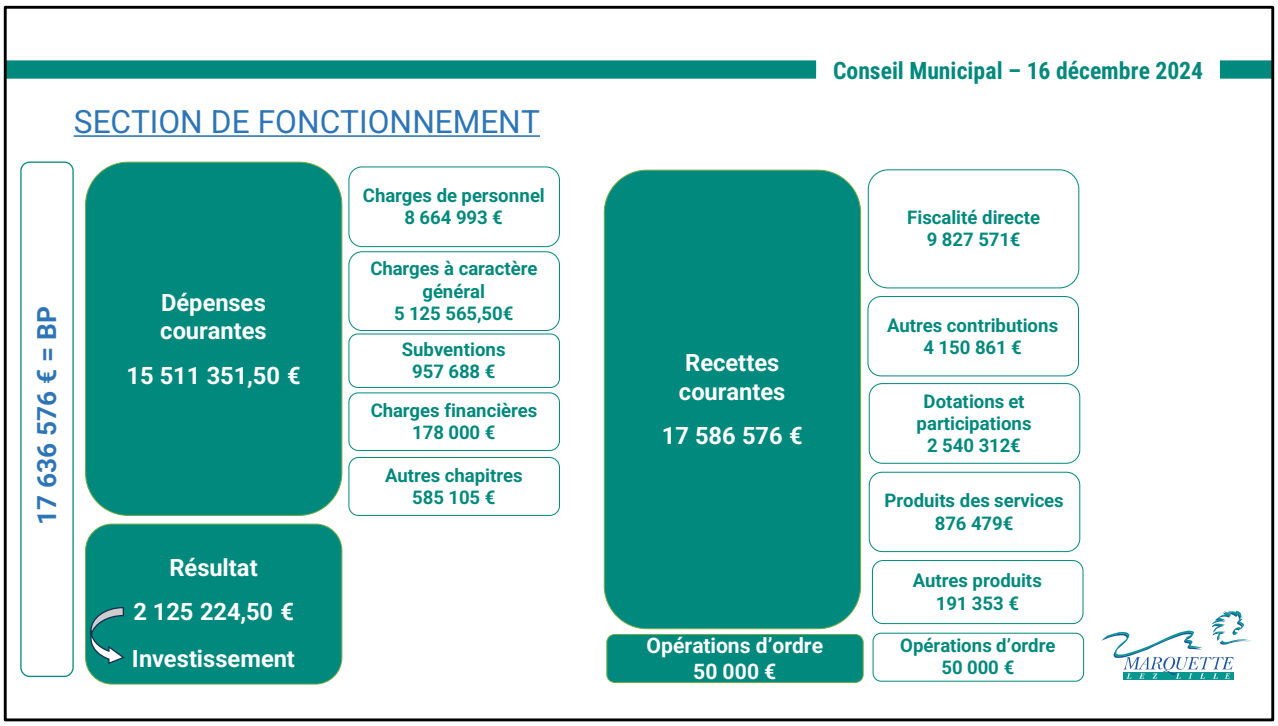

La section de fonctionnement est estimée à hauteur de 17,6 M€ tant en recettes qu'en dépenses, avec un montant de dépenses courantes de 15,5 M€.

Dans ces dépenses courantes, le poste le plus important reste celui des charges de personnel avec plus de 8,6 M€. Ce poste connaît une forte augmentation depuis plusieurs années (8,2 M€ au BP 2024) et représente 56,23% des dépenses de fonctionnement totales. Cette augmentation se justifie par l'arrivée de nouveaux agents dans la collectivité (de 169 ETP à 178 entre 2024 et 2025) mais surtout en raison des différentes mesures gouvernementales comme la hausse du point d'indice, la hausse des cotisations retraites ou encore la revalorisation du SMIC.. Les charges à caractère général sont en baisse par rapport au Budget Primitif 2024 (5,6 M€). Cette baisse s'explique par le fait qu'en 2024 le Budget Primitif tenait compte d'une hausse importante de nos dépenses d'énergie que nous estimions au moment de la préparation budgétaire à 1 M€ et qui, finalement, devraient tourner autour de 700 K€. Les subventions dédiées aux associations et au CCAS sont en légère augmentation, elles passent de 947 K€ à 957 K€. Les charges financières et autres dépenses courantes sont établies respectivement à 178 000 € et 585 105 €**.**

En recettes de fonctionnement, on retrouve bien évidemment toutes les recettes courantes pour un total de 17 586 576 K€ ainsi que des écritures d'ordre pour 50 000 €. Dans les recettes courantes, nous avons pour un peu plus de 9,8 M€ les recettes fiscales, en augmentation importante liée à 2 choses : *l'augmentation des bases fiscales votée par le gouvernement et estimée en 2025 à +1,7%, et le retour sur impositions de nouvelles constructions sur le territoire marquettois sur les 2 dernières années*. Les autres recettes ne laissent pas augurer de forte augmentation par rapport à 2024 : 4,1 M€ pour les autres contributions, 2,5 M€ pour les dotations et participations et 876 K€ pour les produits des services.

Le **résultat** « Recettes moins Dépenses courantes » s'élève donc à 2 125 224,50 € et c'est ce montant que l'on prélèvera de la section de Fonctionnement pour affecter à la section d'Investissement.

Envoyé en préfecture le 27/12/2024
Reçu en préfecture le 27/12/2024
Publié le
ID : 059-215903865-20241216-20245112-BF

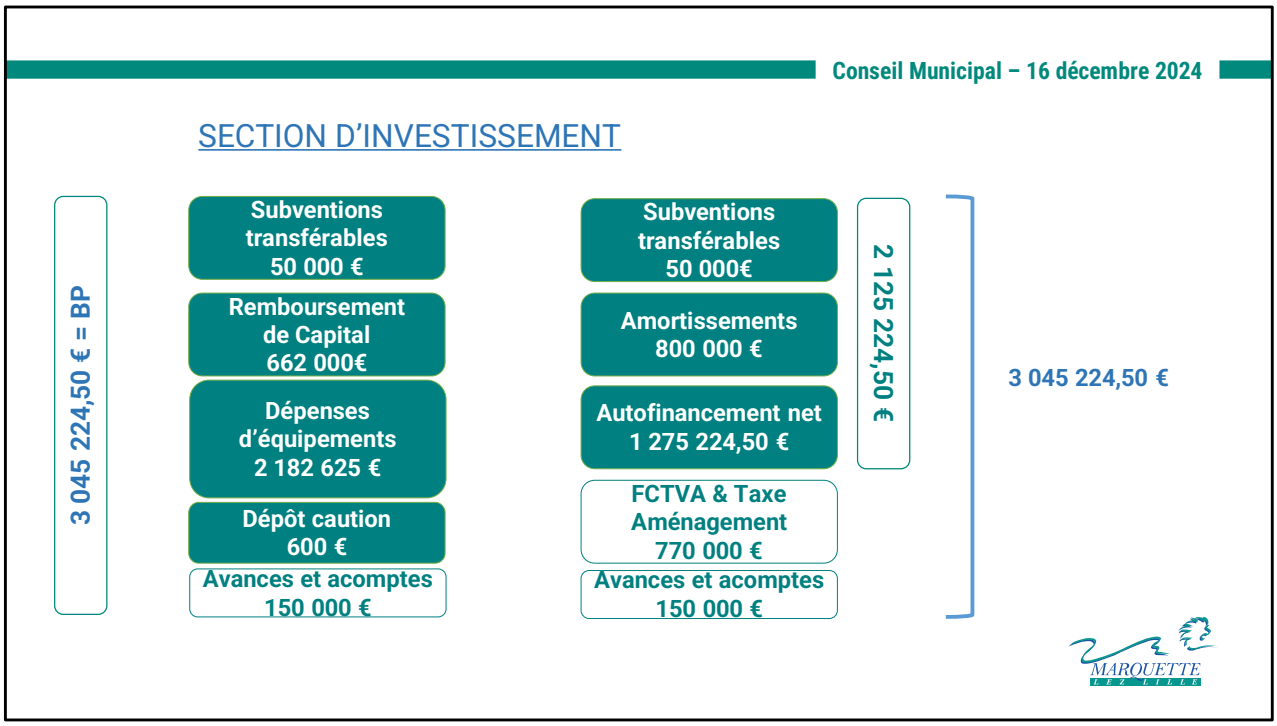

La section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes pour un montant de 3 045 224,50 €.

On y retrouve le 2 125 224,50 € de virement prévisionnel de la section de fonctionnement que l'on vient de voir.

Ce montant nous permettra de couvrir : les écritures d'ordre liées au subventions transférables, pour 50 000 € que l'on retrouvera pour le même montant en dépenses et les amortissements comptables pour 800 K€

Cela permettra également et surtout de dégager un autofinancement net de 1 275 224,50 €.

Par ailleurs, en ressources propres 2025, il est prévu de recevoir 770 K€ de FCTVA et de taxe d'aménagement. Il est prévu aussi 150 000 € de crédits ouverts pour financer les éventuels avances et acomptes des entreprises.

Ce qui donne un total de 3 045 224,50 € de recettes.

Toutes ces ressources permettront de financer :

- 662 K€ de remboursement de capital
- Un dépôt de caution de 600 € qu'il convient d'inscrire en dépenses à conserver jusqu'au moment de sa restitution

Envoyé en préfecture le 27/12/2024
Reçu en préfecture le 27/12/2024
Publié le
ID : 059-215903865-20241216-20245112-BF

- L'équilibre avec les subventions transférables de 50 000 €
- et 2 182 625 € de dépenses d'investissement

Envoyé en préfecture le 27/12/2024
Reçu en préfecture le 27/12/2024
Publié le
ID : 059-215903865-20241216-20245112-BF

CONCLUSION

- **Des recettes fiscales en hausse qui permettront de faire face à la hausse des principaux postes de dépenses de fonctionnement**
- **Un autofinancement net d'1,275 M€**
- **Des dépenses d'investissement évaluées à près de 6 M€ qui seront financées partiellement par les recettes prévisionnelles du BP et l'affectation des résultats de 2024**

Mais surtout …

- **Pas de recours à l'emprunt en 2025**
- **Des subventions d'investissement et des recettes de patrimoine qui viendront compléter nos prévisions de recettes attendues**
- **Pas d'augmentation… ni de la fiscalité, ni des tarifs**
- **Et pas de diminution de nos services rendus**

Pour conclure, on peut donc se réjouir de retrouver des recettes fiscales en hausse pour nous permettre de financer la hausse de nos dépenses de fonctionnement aujourd'hui contraintes par la hausse du coût de la vie et des mesures gouvernementales et l'on peut également se réjouir de conserver un autofinancement net de près d'1,3 M€.

Les Autorisations de programme s'élèvent à un peu plus de 4 M€ auxquelles nous devons ajouter 1,7 M€ pour nos investissements courants. Ce qui fait que notre besoin d'investissement est aujourd'hui estimé à près de 6 M€. Ce besoin d'investissements sera financé par l'affectation de juin 2025 du résultat 2024 de la section de fonctionnement pour venir équilibrer le budget de la ville et répondre ainsi à nos besoins de développement économique en termes d'investissement.
Ce résultat est aujourd'hui estimé à 3,5 M€ et sera définitivement consolidé au Conseil Municipal de Juin 2025.

Au vu des résultats attendus, nous ne devrions pas, cette année, faire appel aux organismes bancaires pour recourir à l'emprunt, d'autant que nos prévisions budgétaires n'intègrent pas encore les éventuelles demandes de subventions d'investissement ni d'éventuelles ventes de patrimoine.

Enfin, nous nous réjouissons de pouvoir éviter, pour l'année 2025, certaines contraintes comme l'augmentation de la fiscalité ou encore l'augmentation de nos tarifs ou encore la diminution de nos services rendus… comme c'est malheureusement le cas pour certaines collectivités.